



comment doije faire pour avoir la garde legal de mon enfant

Par **josity_old**, le **19/06/2007** à **16:55**

bonjourrnje suis une mere qui soccupe de son fils seul depuis maintenant 5 ans..le pere ayant un travaille tres loin ne voyait son fils que de fin de semaine et meme parfois trop de chose a faire et trop fatiguer pour prendre le temp de sen occuper et de maider..aujourd'hui je me suis éloigner et trouver un autre conjoint .coup dure pour lui cé sur mais la il men fait voir de toute sorte et je commence a avoir peur qui veule avoir la garde de son gars!!presentement il le voi tout les fin de semaine et de temp en temp la semaine si il ne travaille pas,je recoit de laide social et je moccupe du mieux que je peut de mon pti bonhomme .je ne suis pas riche mais on samuse quant meme.avec son papa et ca nouvelle conjointe il font de grosse activitée qui coute cher et me dit que mon gars aime mieux etre avec lui quavec moi a cause de ca.ect jen passe cé tres blessant pour un coeur de mere..que puije faire??? pour avoir une garde legal... merci

Par **soler sylvie_old**, le **20/06/2007** à **08:22**

madame il faut prendre un avocat et passer devant le juge des affaire familliale se n'es pas parce que vous n'avez pas beaucoup d'argent que l'on va vous retirez la garde de votre enfant. moi j'ai deux enfants et je vie avec une femme qui en a trois elle es passer devant le juge des affaire familliale car son ex voulais la garde il dissait que l'on etais deux femme qui ne travaillais pas et qui beneficiais du RMI que c'etait destabilisant pour les enfants, que l'on ne s'occupais pas bien d'eux etc.....lui travaille et est proprietaire d'une maison avec terrain, nous nous somme locataire d'une maison de ville sans terrain et malgré tout sa nous avons apporter des preuve avec attestation des voisin que notre famille etais bien et heureuse et ma

conjointe a eu la garde. donc prenner avocat et rendez vous avec le juge des affaire familiale.
cordialement